

mer avec le leader du gouvernement à la Chambre et avec d'autres interlocuteurs des consultations en vue de la tenue d'un débat spécial sur les propositions gouvernementales en matière de politique céréalière avant que le gouvernement n'arrête définitivement sa position?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il me semble que les propositions et la politique du gouvernement sur les céréales ont été très amplement discutées dans tout le pays et je me réjouis à l'avance du débat qui aura lieu à la Chambre lorsque nous étudierons le projet de loi en question.

LA PRODUCTION ET LES RECETTES—DEMANDE DE PUBLICATION DU RAPPORT MENZIES

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Comptet-il veiller à ce que le rapport Menzies sur la Commission canadienne du blé soit rendu public afin de faciliter le débat en cours sur la politique céréalière?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur. La Commission du blé fait actuellement imprimer ce rapport et, dès que l'impression sera terminée le rapport sera rendu public.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION POSSIBLE DE L'ARTICLE RELATIF À L'UTILISATION DE L'IVRESSOMÈTRE

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné que l'utilisation de l'ivressomètre comme critère pour déterminer la culpabilité d'un prévenu a été contestée par plusieurs juges au Canada et que sa légalité est discutée par plusieurs autres, l'honorable ministre de la Justice peut-il dire s'il croit que cette disposition du Code criminel peut être modifiée?

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LA CINÉMATOGRAPHIE

L'ACHAT DE CINÉPIX PAR KALVEX INCORPORATED DE NEW YORK—LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le 4 février, j'ai posé une question au sujet de la vente de la Société canadienne du film Cinépix à Kalvex de New York. Plus précisément, j'ai demandé quelles mesures on

a prises pour protéger les investissements de la Société de l'industrie cinématographique canadienne dans l'ancienne société canadienne.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je croyais, monsieur le président, avoir déjà répondu à l'honorable député que toutes les précautions avaient été prises, lors de la transaction, pour que non seulement les prêts à intérêt, mais même les prêts qui impliquent une participation aux profits dans la production de films par Cinépix soient efficacement protégés.

[Traduction]

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a-t-elle maintenant pour politique de faire des placements dans des compagnies autres que canadiennes ou d'aider exclusivement les sociétés canadiennes?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Non, monsieur le président. Évidemment, il y a des cas frontières, si l'on veut, comme des coproductions. Le Canada a signé des ententes de coproduction avec certains pays étrangers, mais il serait trop long d'expliquer ici en détail la politique de la SDIC en cette matière. En gros, cette politique consiste à exiger, pour qu'une compagnie soit habilitée à faire un emprunt ou à obtenir une participation de la Société de développement de l'industrie cinématographique, qu'un certain nombre de conditions soient réalisées afin que le film soit canadien à 50 p. 100 au moins de la participation. Mais si je dois répondre simplement à la question: Est-ce la politique de la SDIC de financer des compagnies de cinéma étrangères, la réponse est non.

* * *

LES PÊCHES

L'ESPADON—L'AIDE AUX PÊCHEURS LÉSÉS PAR L'HYDRARGYRISME

[Traduction]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts. Quand prévoit-il annoncer la décision prise au sujet de l'hydrargyrisme chez l'espadon et quelle sera la nature de cette décision?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Monsieur l'Orateur, nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et nous espérons pouvoir faire une déclaration bientôt sur les dispositions visant les pêcheurs d'espadon.

LES ENTRETIENS AVEC LA FOOD AND DRUG ADMINISTRATION AU SUJET DE L'HYDRARGYRISME

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Pêches et des Forêts. A-t-il eu d'autres communications avec la Food and Drug Administration des États-Unis afin de vérifier si le niveau tolérable de mercure dans le poisson pourrait être supérieur au niveau actuellement accepté de 0.5 partie par million?